

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un prestataire chargé de l'accompagnement des agriculteurs impactés par le Projet de Barrage de Nachtigal sur la zone ligne haute tension et cite d'exploitation

20/04/2026

OBJET

Ce document présente les termes de référence pour le recrutement d'une organisation prestataire chargée de l'accompagnement des agriculteurs impactés par le Projet de construction de l'aménagement Hydroélectrique de Nachtigal Amont sur les chantiers de la construction de la ligne haute tension et de la citée d'exploitation, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives de l'évaluation externe du PAR ligne HT+ CE réalisée par le consultant Artelia.

VALIDATION

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Yannick ZOA (Agronome Chargé de la Restauration des Moyens d'Existence) 	Jean Clément Saa MILLIMONO (Responsable Développement territorial & Restauration moyens d'existence) 	Catherine MINYA (Directrice Environnemental et Social) 

LISTE DE DIFFUSION

Interne : Directrice Générale – Directeur Général Adjoint – Directrice Ressources Humaines et Moyens Généraux –
 - Chef de Service Moyens Généraux - Cadre Achats Senior

Externe : Prestataires consultés

ACCESSIBILITE

- Confidentiel Document destiné exclusivement aux personnes nommément désignées dans la liste de diffusion
- Restreinte Document destiné exclusivement aux fonctions figurant dans la liste de diffusion.
- Interne Document interne diffusable au sein de l'entreprise.
- Libre Document de diffusion libre à l'interne et à l'externe

Table des matières

1.	CONTEXTE	3
2.	OBJECTIFS DE LA PRESTATION	3
2.1.	Objectif général.....	3
2.2.	Objectifs spécifiques.....	3
3.	DESCRIPTIF DE LA PRESTATION	4
4.	METHODOLOGIE D'EXECUTION DE LA PRESTATION	5
5.	EXIGENCE SPECIFIQUE DE MISE EN OEUVRE DE LA PRESTATION	5
6.	DUREE DE LA PRESTATION	5
7.	CRITERES DE SOUMISSION	5
6.1.	Le dossier Administratif.....	5
6.2.	Le dossier Technique	6
6.3.	L'Offre financière.....	6
8.	PROCEDURE DE SELECTION	6
9.	DELAIS DE SOUMISSIONS DES OFFRES	7
10.	INTERLOCUTEURS	7

I. CONTEXTE

Le projet Nachtigal Amont (420 MW) consiste en la construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sanaga à Nachtigal, d'une ligne de transport d'énergie à haute tension (LHT) reliant la centrale et un nouveau poste transformateur moyenne tension de 225 kV à construire à Nyom 2 – Yaoundé, et d'une cité d'exploitation (CE) au village Emanā Batchenga. La mise en œuvre de ce Projet a nécessairement entraîné des impacts aux niveaux environnemental et social, tant sur les communautés (villages) que sur les individus ou Personnes Affectées (PAPs), directement par la réalisation de ces ouvrages par le Projet.

Dans le cadre des réponses aux impacts issus de la mise en œuvre du Projet Nachtigal, la NHPC a identifié des mesures qui ont été consignées dans différents Plans : Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME).

Ainsi, au niveau de la DUP de la ligne haute tension (LHT), le recensement fait état de 561 PAPs directement impactées auxquelles se sont ajoutés une cinquantaine de cas MGRP, tandis qu'au niveau de la DUP de la Cité d'Exploitation (CE) il y a eu 207 PAPs directement impactées dont 133 PAPs ont optées pour les compensations financières et 75 PAPs l'option de remplacement de terres impactées sur le site acquis à Nkolpali.

En dehors des cas MGRP et des cas de compensations financières, le reste des PAPs (soit 636,) ont été jugées admissibles pour bénéficier de la démarche d'accompagnement constituée par des mesures spécifiques contenues dans le PAR susmentionné et mise en œuvre par la NHPC à travers des partenaires techniques depuis 2018. Des 636 PAPs ciblées pour cet accompagnement, 113 PAPs se sont déjà positionnées pour un accompagnement sur l'élevage. Un diagnostic individuel a été conduit auprès de ces PAPs et un plan d'intervention validé est en cours de préparation d'exécution. Pour les PAPs de la zone périurbaine de Yaoundé, dans les localités de Nyom 2, Nkometou 1-2-3, Nkomndamba, constituant 44% de ces appuis en élevage avec une cinquantaine de bénéficiaires, demeura le seul groupe cible et pour la seule activité, la ligne haute tension étant déjà transférée à SONATREL. Ainsi, dans cette zone, l'accompagnement se résumera, avec l'implication des services déconcentrés de MINEPIA, au suivi des activités et de la productivité de ces types d'élevages.

Dans la période 2024-2025, l'évaluation externe de la mise en œuvre des plans (PAR et PRME) a été conduite par un cabinet international indépendant et de ladite évaluation, il est ressorti quelques axes d'amélioration qui nécessitent la mise en place de mesures correctives. Aussi, un plan d'action des mesures correctives a été à cet effet recommandé par ledit cabinet à NHPC.

La mise en œuvre de ces mesures correctives devrait être faite par la NHPC avec l'implication active des PAPs concernées sur une base d'adhésion volontaire et la participation des partenaires techniques de la NHPC. D'où la nécessité pour NHPC de recruter un partenaire technique (ONG ou Association) chargée de l'accompagnement des PAPs dans la zone LHT+CE en mettant en œuvre les mesures correctives préconisées.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

2.1. Objectif général

L'objectif général est d'assurer la poursuite et le renforcement du programme de restauration des moyens d'existence des PAPs de la zone LHT+CE à travers la mise en œuvre des mesures correctives de l'étude de l'évaluation externe des plans PAR-PRME.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il est question de :

- 2.2.1) Procéder à un réenregistrement volontaire et motivé des PAPs cibles à l'accompagnement sur une période de deux (02) ans ;
- 2.2.2) Identifier avec le concours des PAPs désireuses de se faire accompagner, des projets viables sur la base de leurs activités de subsistance à mettre en œuvre devant conduire à l'amélioration du bien-être de leurs ménages ;
- 2.2.3) Intensifier le suivi de proximité à toutes les PAPs engagées sur deux (02) ans et constituer des données individuelles quantitatives probantes ;
- 2.2.4) Améliorer le suivi des rendements et de revenus sur 05 principales spéculations (Cacao, bananier plantain, maïs, manioc et igname) ;
- 2.2.5) Améliorer l'accès des produits des PAPs aux marchés, à la transformation de certains produits ;



- 2.2.6) Informer et accompagner les PAPs impactées sur la ligne haute tension (1000m² et moins de 1000m²), après un accord avec SONATREL, à pratiquer des cultures basses sous la ligne haute tension et suivre ces mises en cultures, leurs rendements et le concours de ces cultures dans l'amélioration des conditions de vie de leurs ménages. En cas de refus de la SONATREL, promouvoir auprès des PAPs volontaires les jardins de case diversifiés et faire le suivi de ces jardins.
- 2.2.7) Etablir un état des lieux de la mise en valeur des terres de remplacement du site de Nkolpali et définir, de façon formelle, la projection de la mise en valeur individuelle de chaque PAP.

3. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Cette prestation consiste en :

- **L'accompagnement et le suivi de proximité des PAPs** dont la volonté et la motivation sont clairement consignées dans une fiche d'engagement sur une période de deux (02) ans. A cet effet l'ONG/Association recrutée sera responsable de signer un contrat simple mais clair avec les PAPs clarifiant d'une part ses engagements en termes de soutien et de suivi, et les engagements des PAPs (participation aux formations, participation aux visites de suivi, divulgation transparente des informations relatives à la performance du projet, en particulier en termes de revenu monétaire, et à la RME du ménage en général. L'ONG/l'Association devra par ailleurs identifier une vingtaine de PAPs dans chaque catégorie d'activités suivies au titre des projets et les amener à s'engager, par un addendum au contrat standard susmentionné ou une clause dans le business plan, à permettre un suivi renforcé de leur revenu avec mesure mensuelle des revenus et recours à des indicateurs proxy du revenu le cas échéant. En outre, un suivi agronomique plus fin sera également effectué sur ces mêmes PAP, sur de petites parcelles (10 m2), enregistrement de l'ensemble des opérations culturales, observations régulières de l'état végétatif des cultures et mesures des rendements par pesage des récoltes. Un contact avec l'IRAD et/ou tout autre partenaire présentant une expertise dans le domaine est recommandé.

Ceci impliquera entre autres de :

- Réaliser l'analyse des chaînes de valeur pour le plantain et les racines et tubercules, en liaison avec l'IRAD, le MINADER, les acheteurs, les fournisseurs d'intrants, et les PAP ;
- Evaluer rapidement des résultats des actions de formation pour mieux appréhender les thèmes qui ont été appropriés et se sont traduits par des changements effectifs de pratique, et ceux qui ne l'ont pas été ;
- Identifier des actions à mener (ex : équipements de transformation, liaison avec les projets, achat groupé d'intrants, production de matériel végétal, transport et commercialisation groupés, groupements ou entreprise de services agricoles – mécanisation) ;
- Mettre en œuvre progressivement des actions identifiées, en privilégiant l'intégration avec les projets et les initiatives privées plutôt que des groupements de producteurs, souvent vulnérables aux conflits internes et aux appétits particuliers ;
- Mettre au point un paquet spécifique d'assistance et de suivi pour les PAPs peu impactées (ligne HT) et mener le plaidoyer auprès de la SONATREL et des autorités locales pour obtenir l'autorisation que les PAPs puissent réaliser des cultures basses sous la ligne haute tension ;
- Assurer un suivi fréquent et intense des PAPs.
- **L'identification systématique des projets non performants et l'évaluation le cas échéant** des situations justifiant de proposer une « seconde chance » aux PAP concernées (sous réserve de conditions à définir par l'ONG/Association)
- **Le montage des projets bancables, et la réalisation des formations in situ et conseils agropastoraux appropriés en fonction des spéculations conduites par les PAPs engagées pendant la durée de l'accompagnement.** Aussi, l'ONG/Association sera responsable d'intensifier les visites de suivi aux promoteurs de projets par une fréquence de visite des PAPs rapprochées et des durées de chaque interaction suffisante et pertinentes ;
- **La facilitation des PAPs concernées à l'accès au dispositif de financement de leurs activités auprès d'une structure de microfinance spécialisée dans le financement agricole présente dans la zone** ainsi que le suivi technique en relation avec ladite microfinance ; La collecte systématique des rendements et de revenus sur 05 principales spéculations (Cacao, bananier plantain, maïs, manioc et igname) conduites par les PAPs concernées ;
- **L'amélioration de l'accès des PAPs aux marchés, aux méthodes de transformation de certains produits et à**

la gestion des pertes post-récoltes. Il est attendu de l'ONG/Association que pour les racines et tubercules (manioc, igname, taro, patate) et le plantain, qu'elle, avec les PAPs engagées, i) examine les options réalistes de transformation au niveau paysan ou de groupements (râpes à manioc motorisées sur remorques ou fixes, presses, séchoirs), ii) contacte des acheteurs pour comprendre leurs exigences en matière de qualité et iii) examine les possibilités de mutualiser les achats et le transport. Elle devra intégrer par la suite ces exigences dans l'appui aux producteurs (variétés, présentation, stockage, transformation préliminaire). La même démarche vaut pour le plantain. ;

- **L'appui à la mise en valeur agricole des terres de remplacement des PAPs désireuses à s'y investir dès maintenant.**
- **L'identification des PAPs éligibles aux programmes mais n'ayant pas pu accéder à ceux-ci du fait d'une vulnérabilité** afin de désigner en collaboration avec la PAP concernée et les autorités administratives et traditionnelles, une personne pouvant bénéficier dudit programme en remplacement de la PAP empêchée.
- **Le reporting et la capitalisation des bonnes pratiques** pour une meilleure communication périodique d'indicateurs de performance (KPI), valorisation des expériences et savoir-faire en connaissances partageables pour améliorer les pratiques futures.

4. METHODOLOGIE D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La méthodologie d'exécution de cette prestation se fera autour des les éléments suivants :

- Une revue documentaire en lien avec la problématique adressée par la prestation ;
- Des entretiens avec l'équipe PAR/PRME de la DES de NHPC ;
- Une enquête rapide sur un échantillon de PAPs cibles avec des techniques quantitatives et qualitatives de collecte des données sur les indicateurs des objectifs spécifiques susmentionnés.

Cependant un document de méthodologie (qui fait partie de l'offre technique) sera présenté par le consultant sélectionné, comprenant les éléments suivants :

- a) Une **approche méthodologique détaillée** de l'accompagnement assortie d'un calendrier.
- b) Un **programme global d'accompagnement** des PAPs cibles.

5. EXIGENCE SPECIFIQUE DE MISE EN OEUVRE DE LA PRESTATION

La mise en œuvre de la prestation sera effectuée par une (ONG/Association) présentant :

- Au moins 5 années d'expérience dans le renforcement des capacités et l'accompagnement des agriculteurs et dans la mise en œuvre des programmes des restauration des moyens d'existence.
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention.

6. DUREE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est d'un an renouvelable une fois à compter de la date de signature du contrat de prestation. Le renouvellement pourra intervenir après des résultats d'évaluation de la prestation.

7. CRITERES DE SOUMISSION

L'Offre du Soumissionnaire, présentée en quatre (4) exemplaires papier dont un (1) original et une (03) copie + une (1) copie électronique au format PDF (dans une clé USB), comportera trois (03) dossiers dans des enveloppes distinctes ainsi qu'il suit :

- 1 enveloppe contenant le dossier Administratif ;
- 1 enveloppe contenant le dossier Technique ;
- 1 enveloppe contenant l'offre Financière.

6.1. Le dossier Administratif

Le dossier administratif devra comporter les pièces ci-après :

- Copie de l'attestation de conformité fiscale, datant de moins de 3 mois (ou équivalent) ;
- Copie du Registre de commerce (ou équivalent) ;



- Copie du plan de localisation ;
- Copie de l'APS/CNPS, datant de moins de 3 mois ;
- Copie de l'attestation d'immatriculation, (ou équivalent) ;

En cas de groupement, fournir une copie de la Convention de groupement solidaire + Désignation du mandataire, et copies de toutes les pièces ci-dessus pour chacun des membres du groupement.

Tous dossier administratif ne contenant pas les pièces ci-dessus énumérées sera purement et simplement rejeté.

6.2. Le dossier Technique

Le dossier technique devra présenter une offre technique comportant les éléments ci-dessous :

- Une Présentation du cabinet/ONG : Profil et Références ;
- Une note synthétique (3pages maximum) de compréhension de la prestation et présentant la démarche méthodologique détaillée pour l'accompagnement des personnes cibles ;
- Expériences similaires pertinentes en matière de mise en œuvre des PAR ou de suivi/accompagnement des agriculteurs dans le cadre des projets structurants au Cameroun, ou ailleurs et soumis aux normes internationales ;
- Preuves de réalisations des missions similaires (attestations, contrats, attestation de bonne exécution) ;
- Connaissance de la zone ;
- Moyens logistiques disponibles.
- La présentation d'une équipe pluridisciplinaire ayant effectué au moins deux missions dans des projets similaires. La compétence en genre doit être possédée par au moins un des membres de l'équipe.

Les CV signés et diplômes du personnel clé suivants :

- Un coordonnateur ayant le profil d'Ingénieur Agronome socio-économiste, spécialiste finance rurale, en management des projets, et en coordination des programmes de restauration des moyes d'existence des personnes affectées par des projets d'envergure (10 ans d'expérience minimum dans le domaine). Il devra également jouir de beaucoup de compétences en information, sensibilisation, animation rurale /Formation et communication pour le développement en zone rurale.
- Un superviseur ayant le profil d'Ingénieur agronome en productions animales (5 ans d'expérience minimum dans le domaine), jouissant d'une expertise en suivi-évaluation des filières, des micro-projets et des AGR dans le domaine agropastoral en zone rurale

Les CV signés du personnel complémentaire jugée nécessaire pour la réalisation de la prestation.

6.3. L'Offre financière

L'Offre financière devra comporter les pièces ci-après :

- Lettre de Soumission de l'Offre financière ;
- Devis détaillé, daté, cacheté et signé.

8. PROCEDURE DE SELECTION

Un dossier administratif incomplet est susceptible d'entraîner une non-qualification de l'offre. Les dossiers techniques présentant un dossier administratifs conformes seront éligibles à l'évaluation technique.

Lors de l'évaluation technique, le dossier technique (DT) pèsera pour 70% de la note finale et sera évalué suivant les critères du tableau ci-dessous :

Critères	Note
Présentation de l'organisation : Profil et Références ;	Sur 10 points
Approche méthodologique détaillée pour l'accompagnement aux projets générateurs de revenus proposée incluant les aspects techniques, un plan de travail et un planning de réalisation de la prestation	Sur 25 points
Organisation envisagée : Composition et expertise de l'équipe (Expériences, CV des principaux membres de l'équipe de mission) ;	Sur 20 points



de l'équipe de mission) ;	
Compréhension des termes de référence : commentaires et suggestions	Sur 15 points
Qualité des réalisations	Sur 10 points
Connaissance de la zone	Sur 10 points
Moyens logistiques disponibles	Sur 10 points
Total	100 points

Seules les propositions techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70 points feront l'objet d'une évaluation financière.

L'offre financière (OF) sera évaluée comme suit :

$$OF = (\text{Montant évalué du mieux-disant} \times 100) / \text{Montant évalué du soumissionnaire}$$

La Note Finale du prestataire = 0.7 x OT+ 0.3 x OF

Toutefois, si dans le panel des soumissionnaires apparaît une offre très en écart par rapport à la moyenne des offres, le Client se réserve le droit de revoir le dispositif de cotation des offres financières exposé ci-dessus.

- Les critères de mieux-disant sont susceptibles d'apporter 10% comme suit :

L'appréciation des offres dans les domaines de la santé et de la sécurité, et de l'éthique et de la conformité, constitue un critère de mieux-disant pouvant attribuer jusqu'à 10% de points supplémentaires.

9. DELAIS DE SOUMISSIONS DES OFFRES

Les offres devront parvenir au siège de NHPC au **1067 Bis, Rue 1750-Nouvelle Route de Bastos Yaoundé (Cameroun)** au plus tard le **mardi 15 Mai 2026 à 12H00**. Elles devront obligatoirement être présentées sous plis fermés portant uniquement la mention : « **Recrutement d'une organisation chargée de l'accompagnement des agriculteurs impactés par le Projet de Barrage de Nachtigal sur la zone ligne haute tension et cite d'exploitation** » à l'attention du Service Achats de NHPC.

Les dossiers incomplets entraîneront une disqualification immédiate.

10. INTERLOCUTEURS

M. Yannick Zoa

Cadre Chargé de la Restauration des Moyens d'Existence

(+237) 678 30 17 97

yannick.zoa@nhpc.cm

M François Menye

Chef Service Procurement

(+237) 652 03 59 86

francois.menye@nhpc.cm



